

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 janvier 2010</p>

L'an deux mil dix et le onze janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 05 janvier 2010.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Daniel FOREST - Marieke CANARD - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Catherine DAILLY- Simone CANARD- Patrick LE BOURLAY

Absente excusée : - Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Myriam CANARD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Conseil Municipal de Madame Christine GAY.

En effet, Madame Christine GAY a souhaité pour convenances personnelles – elle a quitté la commune de Vauxrenard - ne plus faire partie du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

I:BATIMENTS COMMUNAUX

- **Changement d'affectation des locaux de la mairie**

Le Conseil Municipal autorise le changement d'affectation des locaux de la mairie. Transformation du secrétariat en salle d'archivage, de la bibliothèque en secrétariat de mairie et de l'ancien restaurant scolaire en bibliothèque municipale.

- **Demande de subvention au Département**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la commission permanente en date du 30 mars 2007 du Conseil Général du Rhône a autorisé son Président à signer l'avenant n° 2 au contrat triennal passé entre le Département du Rhône et la Commune de Vauxrenard.

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier constituant l'opération n° 1 du contrat triennal pour **un montant H.T. de 100 000 €.**
- Rénovation de l'horloge de la mairie

Monsieur Robert Peillon est en attente de devis pour la réparation de l'horloge de la mairie. A suivre.

II/ AFFAIRES SCOLAIRES:

- **Rapport de visite d'école du 17 décembre 2009**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de visite de l'école établi par la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale.

III/ VOIRIE :

- **Renforcement BTA – Dérivation Mme Davout – lieu dit « Les Brigands »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis de travaux transmis par l'ERDF. Ces derniers concerneront le renforcement BTA – Dérivation Mme Davout au lieu dit « Les Brigands ». Les travaux seront réalisés par l'entreprise SMEE du 8 au 19 février.

- **Déneigement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de mécontentement d'un administré concernant Montdenas. Une réponse lui sera adressée.

VI/ ENVIRONNEMENT :

- **Analyses d'eaux usées – station d'épuration**

Monsieur le Maire présente les résultats d'analyses d'eaux usées effectués en août 2009. Le résultat est : « **respect du niveau de rejet le jour du bilan** ».

Le prochain bilan sera effectué **semaine 24 (juin 2010).**

V/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Bulletin d'informations de la commune :**

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour définir le nom à donner à la feuille d'information qui sera éditée et distribuée aux administrés de la commune.

- **Proposition de protection au titre des monuments historiques du château du Thyl**

La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a examiné, lors de sa séance du 24 septembre 2009, la demande de protection, effectuée par les propriétaires, au titre des monuments historiques, du château du Thyl. Après une étude attentive de cette demande, la délégation permanente a décidé que la procédure d'instruction pouvait être poursuivie. Ce dossier fera donc l'objet d'un examen par la commission régionale du patrimoine et des sites.

- **Salle des fêtes : location et réservation :**

Quelques difficultés de fonctionnement dans la gestion de l'agenda de location de la salle de fêtes rappellent la nécessité d'une stricte rigueur : désormais, chaque demande de date fera l'objet, dans un délai minimum d'une semaine pleine, d'une confirmation signée ; la réservation sera réputée définitive après signature des deux parties.

- **Secrétariat :**

De légers ajustements dans l'organisation des horaires de travail de Patricia Farge entre Emeringes et Vauxrenard entraînent désormais la présence d'un secrétaire en Mairie de Vauxrenard chaque après-midi sauf les mercredis. Toutefois, les horaires d'ouverture au public restent inchangés, les mardis et vendredis de 14 heures à 18 heures.

- **Déneigement :**

Les intempéries hivernales en plaine ont fortement perturbés les circuits habituels de distribution de sel de déneigement. Les instructions officielles favorisant tour à tour la sécurité des stocks autour des grandes agglomérations et la modération dans la constitution des stocks privent nos communes de petites montagnes des livraisons ordinairement régulières et rapides. La solidarité entre communes voisines ont évité jusqu'à présent de douloureuses ruptures de stock.

- **Animations et décorations de Noël :**

Une réunion de réflexions et propositions est organisée à la salle des fêtes le jeudi 25 février 2010 à 18 heures.

- **Abandon programmé des sources d'eau potable :**

Une réunion publique d'information et d'échanges, en présence des différents acteurs de la gestion de l'eau potable, est organisée vendredi 5 février à 17h30 à la salle des fêtes. Les Conseillers espèrent une présence massive de la population, pour faire émerger et porter au mieux des propositions constructives dans cette affaire sensible, et largement absurde : détails dans le numéro 0 de la feuille d'information « irrégulomadaire ».

- **Entrées d'eau sous les bancs Nord de l'église :**

Plusieurs recherches successives à l'extérieur de l'église sont restées infructueuses : aucun passage d'eau n'a pu être détecté. Dans l'hypothèse ou la seule condensation sous les bancs, compte tenu du système de chauffage dans les planchers, il sera mis en place un système d'aération sous les bancs concernés.

- **Formation :**

Des formations Web et Bureautique sont proposés aux élus par la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

- **Appels à la générosité publique – calendrier 2010**

L'arrêté préfectoral fixant le calendrier des appels à la générosité publique de l'année 2010 a été publié.

- **Centre Communal d'Action Sociale**

Remerciements d'un administré suite à la remise de chocolats par le CCAS en fin d'année.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 février 2010

à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures.

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 février 2010</p>

L'an deux mil dix et le quinze février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 08 février 2010.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Daniel FOREST - Marieke CANARD - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Catherine DAILLY - Patrick LE BOURLAY

Absente excusée : Simone CANARD

Conseillère démissionnaire : Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves PERRAUD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ : BATIMENTS COMMUNAUX :

• **Logement de la mairie :**

Deux visites ont été programmées. Actuellement sans suite : dossier à suivre.

• **Salle des fêtes :**

Différents problèmes électriques ont été signalés. Un devis sera établi pour prévoir la dépense au budget.

II:/VOIRIE :

- **Sel de déneigement :**

Monsieur Bernard Mathieu précise qu'il n'y a plus de possibilité de s'approvisionner en sel de déneigement.

- **Accident de la circulation :**

Monsieur Bernard Mathieu rappelle au conseil municipal le courrier d'un administré lu lors de la dernière séance de conseil municipal. La commission des chemins s'est rendue sur place et a constaté que le secteur concerné par l'accident se trouve sur la commune de Fleurie et non sur Vauxrenard. Une réponse sera apportée à cette personne.

- Mur de soutènement parking ancienne poste :

Le mur de soutènement du parking se dégrade. Un devis a été établi par l'entreprise Baudry pour un montant **TTC de 3 277.94 €.**

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'aménagement du centre bourg pour intégrer ces travaux de réfection du mur.

- Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) – alimentation électrique d'une maison au lieu-dit « Le Bourg » :

L'extension du réseau électrique concerne une propriété située au lieu dit « Le Bourg » appartenant à Monsieur Gay et implique des travaux de réalisation en technique souterraine d'une extension du réseau BT sur une longueur d'environ 65 mètres.

Le coût de l'extension s'élève à 7 280 € et la participation communale (déduction faite de la participation du SYDER) est : 43 €/an sur 15 ans ou participation communale en une fois pour 510 €.

Le Conseil Municipal opte pour une participation en une seule fois pour 510 €.

- Programme voirie 2010 :

Monsieur Bernard Mathieu précise le programme voirie a été établi pour l'année 2010 et se présente de la manière suivante :

• rue de l'Eglise	32 230.11 €
• Vc n° 10 – du bourg au Thyl – 1ère partie	5 507.70 €
2ème partie	9 260.93 €
• Vc n° 17 et 16 – Montdenas	18 490.16 €
• Vc Les Bourrons	7 962.97 €
• Vc n° 15 – Forétal	8 793.53 €
• Vc n° 203 – Changy	16 848.17 €
• Chemin privé en partie (Mme Gonon)	3 043.58 €
• Chemin privé (Mme Simonin)	2 846.48 €
• Chemin privé (Mme Mélinand)	5 453.82 €

Soit un total de **110 437.44 €**.

Monsieur Bernard Mathieu précise qu'il dispose d'un budget de 78 000 € soit inférieur au montant des travaux prévisionnels.

Il propose de retirer du programme la réfection de la voirie concernant la rue de l'église qui pourra se traiter lors de l'aménagement du centre bourg.

- Manifestation : 62 ème rallye Lyon-Charbonnières/33 ème rallye national des véhicules historiques :

Il se déroulera les 15, 16 et 17 avril 2010.

III/ URBANISME :

Permis de construire Philippe PERDRIX :

Le Service Départemental de l'Architecture a émis **un avis défavorable** pour le motif suivant : *ce projet modifie fortement le terrain naturel ; l'implantation en retrait de la voie ne correspond pas à la typologie traditionnelle ; son emplacement dans la pente et son architecture étrangère à la région porteraient atteinte à l'harmonie encore préservée des abords du monument historique. Il paraît nécessaire de vérifier la constructibilité de cette nouvelle maison qui introduit un « mitage » désastreux pour le village et le paysage remarquables de Vauxrenard.*

L'arrêté de refus a été notifié à l'intéressé. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec le Service Départemental de l'Architecture afin d'évoquer différents points d'urbanisme liés à l'instruction des dossiers. Il souligne que la mise en place du PLU devrait lever bien des ambiguïtés dans les procédures d'acceptation ou de refus des permis de construire,

- Mise en place de la Taxe Locale d'Équipement :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans les communes autres que celles où elle est, sauf renonciation, instituée de plein droit, la taxe locale d'équipement prévue par les articles 1585 A et suivants du Code général des impôts peut être instituée par délibération du conseil municipal et que cette délibération, comme celle qui ultérieurement supprimerait la taxe, est valable pour une durée de trois ans au minimum à dater de son entrée en vigueur. Mr le Maire précise que, outre les constructions exonérées par la loi, le conseil municipal peut conformément à l'article 1585 C du Code général des impôts :

- renoncer à percevoir la taxe locale d'équipement, en tout ou partie pour:
 - les locaux édifiés à usage d'habitation édifiés par les organismes d'HLM et par des sociétés d'économie mixte bénéficiant de prêts ouvrant droit à l'APL
- en exempter les bâtiments à usage agricole, autres que ceux visés à l'article L.112-1 du Code de l'urbanisme.

Il rappelle qu'en application de l'article L.1585 E du Code général des Impôts, le taux de la taxe est de 1 % mais peut être porté jusqu'à 5 % par le conseil municipal, qu'au surplus le taux appliqué doit être uniforme sur l'ensemble du territoire communal pour une même catégorie de constructions et s'applique à la valeur de l'ensemble immobilier considéré.

Mr le Maire estime que cette taxe, qui a le caractère d'une recette extraordinaire, procurerait des ressources non négligeables à la commune qui se trouve confrontée à d'importantes dépenses d'équipements urbains consécutives au développement de la construction et permettrait surtout de normaliser et régulariser la participation des constructeurs aux investissements publics. Il propose, en conséquence, son institution et invite le conseil, s'il est d'accord, à fixer son champ d'application et son taux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,
Vu les articles 1585 A et suivants du Code général des impôts,
Considérant l'intérêt de la commune de Vauxrenard,
Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer la **taxe locale d'équipement** dans la commune ;
- de la percevoir au taux de **1 %** pour l'ensemble des catégories
- d'en exempter les bâtiments à usage agricole

- Demande de classement en zone de montage :

Une demande sera transmise à la DDAF ainsi qu'à la FDSEA afin de solliciter le classement de la commune de Vauxrenard dans son intégralité en zone de montagne.

- Répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation :

Le concours de l'État sera sollicité afin de permettre la perception d'une dotation pour l'élaboration du P.L.U.

- Construction en zone agricole :

Les zones agricoles sont par nature inconstructibles. Toute construction y est interdite, sauf par dérogation en cas « de constructions et d'installations nécessaires à l'exploitation agricole ».

Dans le cadre de tel projet, une fiche de renseignements spécifiques est à compléter en complément du dossier de permis de construire.

Pour plus d'informations, le document « construire en zone agricole, ce qu'il faut savoir », est disponible en mairie.

IV/ : PERSONNEL COMMUNAL :

- Autorisation d'absences :

Le Comité Technique a procédé à une actualisation de la liste des autorisations d'absence pour événements familiaux afin d'inclure pleinement dans le dispositif les agents en concubinage au même titre que les agents mariés ou pacsés.

Le Conseil Municipal décide de soumettre cette liste pour avis au Comité Technique Paritaire conformément à celle du Centre de Gestion pour les agents de la commune.

V/ FORET COMMUNALE :

Monsieur Bernard Jobard a déposé un dossier pour poursuivre la réhabilitation de la forêt. Celui-ci sera examiné lors de la commission des finances.

Monsieur le Maire rappelle à ce sujet que la commune a souhaité rentrer dans la démarche de gestion durable des forêts PEFC.

V/ FINANCES :

- **Commission des finances :**

Dans le cadre de l'élaboration des budgets, la commission des finances se réunira le 18 mars en mairie.

- **Réforme des finances locales**

Présentation de la plaquette élaborée par l'association des maires ruraux de France.

V/ QUESTIONS DIVERSES :

- **ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX des 14 et 21 mars 2010 :**

Les tours de permanences pour la tenue du bureau de vote sont fixés.

- **ETATS GENERAUX DU TOURISME :**

Ils se tiendront le lundi 8 mars à 18 h à Crèches-sur-Saône.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 29 mars 2010.

La séance est levée à 23 heures.

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 mars 2010

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et MMes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Daniel FOREST - Marieke CANARD - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY

Conseillers excusés : Mme Simone CANARD – MM. Jean-Yves PERRAUD – Patrick LE BOURLAY

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Catherine DAILLY

Date des convocations : 22 mars 2010.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT –**

- **Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2009**

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2009, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	33 006.00 €	33 006.00 €	130 817.00 €	130 817.00 €
Réalisé	16 589.09 €	31 353.99 €	14 819.65 €	16 739.96 €
Résultat 2009	0	14 764.90 €		1 920.31 €
Résultat 2008		7 612.21 €	115 291.99 €	
Résultat de clôture 2008		14 764.90 €	113 371.68 €	

Les restes à réaliser 2009 s'élèvent pour la section d'investissement à 0 € en dépenses et en recettes.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2009**

Le Conseil Municipal, après approbation du Compte Administratif 2009, décide que l'excédent de fonctionnement s'élevant à **14 764.90 €** soit affecté au compte 1068, en recettes

d'investissement, pour la somme de **14 764.90 €** afin de combler une partie du déficit d'investissement, ce dernier étant inscrit au compte D 001 du budget 2010.

II. COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT –

1.) Compte Administratif 2009

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2009, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	254 247.56 €	254 247.56 €	203 206.76 €	203 206.76 €
Réalisé	204 929.91 €	243 120.74 €	72 715.68 €	64 774.16 €
Résultat 2009		38 190.83 €	7 941.52 €	
Résultat 2008		53 816.62 €	57 826.71 €	
Résultat de clôture 2009		92 007.45 €		49 885.19 €

Les restes à réaliser 2009 s'élèvent pour la section d'investissement à **129 420.00 €** en dépenses et 0 € en recettes, ces sommes seront reportées sur le budget primitif 2010.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2009**

Le Conseil Municipal, après approbation du Compte Administratif 2009, décide que l'excédent de fonctionnement s'élevant à **92 007.45 €** soit affecté au compte R 002 pour 92 007.45 € et l'excédent d'investissement sera inscrit au compte R 001 du budget 2010.

III. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009, BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget assainissement et communal de l'exercice 2009 ;

Le conseil municipal,

- **DECLARE** que les comptes de gestions du budget assainissement et communal dressés, pour l'exercice 2009, par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– **APPROUVE**, à l'unanimité, **les comptes de gestions 2009 assainissement et communal** tels qu'ils sont présentés par Monsieur le Receveur.

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

1.) Budget assainissement

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2009, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 38 900.00 €

Recettes 38 900.00 €

Investissement

Dépenses 128 671.68 €

Recettes 128 671.68 €

2.) Budget communal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, prend connaissance du budget 2010, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	288 648.45 €	288 648.45 €

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	234 936.64 €	234 936.64 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2010.**

V. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 :

Monsieur le Maire propose ensuite aux Conseillers le maintien des taux des taxes du produit fiscal tels qu'ils étaient en 2009. Les Conseillers, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation 11.22 % soit un produit de **27 938 €**
- taxe foncière bâti 12.53 % soit un produit de **20 875 €**
- taxe foncière non bâti 16.06 % soit un produit de **15 241 €**
- Compensation **5 025 €**

TOTAL 69 079 € (somme inscrite au Budget Primitif 2010, Article 731-7318).

VI. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose de reprendre une délibération pour le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le conseil des services préfectoraux ; certains articles de la précédente délibération étant erronés.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que celles des articles R. 123-15 à R. 123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe tout particulièrement après la très importante campagne d'arrachage de ces dernières années que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

2 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

M. Jean-Luc PROTHET, Maire, président
M. Bernard MATHIEU, membre
M. Patrick LE BOURLAY, membre
M. Jean-Yves PERRAUD, membre
M. Robert PEILLON, membre
Mme Marieke CANARD, membre

du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;

3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : Phase de concertation : organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), mise à disposition du public d'un registre où pourront être portées des observations aux jours et heures d'ouverture du public organisation d'une réunion publique annoncée par affichage dès que le projet aura été formalisé.

5 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État ;

6 - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre . 20 - article 202).

Conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports ;
- au président de l'organisme de gestion des parcs naturels régionaux ;
- au président de l'organisme de gestion des parcs naturels régionaux ;
- aux maires des communes limitrophes ;
- au Président de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu ;
- au représentant de l'E.P.C.I. chargé de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) ;

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département :Le Progrès

Adopté à l'unanimité.

VI. SYDER : maintenance des installations

Dans le cadre du nouveau marché, le SYDER propose aux communes de moins de 100 points lumineux le choix entre une visite périodique des installations (maintenance préventive) mensuelle ou trimestrielle, cette dernière à moindre coût.

La réponse devant être formulée avant le 19 mars, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'option choisie : visite périodique trimestrielle. Le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire.

choix des lampadaires pour le lieu dit « Voluet »

Monsieur Daniel Forest, délégué SYDER, est chargé du choix des lampadaires à installer lieu dit « Voluet », en concertation avec Myriam CANARD, habitant Voluet, et informera le conseil municipal de celui-ci lors de sa prochaine séance.

VII C.C.R.B. : inventaire du patrimoine des communes de la Région de Beaujeu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Conservation du Patrimoine du Rhône qui a pour mission l'étude et la valorisation du patrimoine de proximité du département, afin d'en permettre la connaissance et l'appropriation par les citoyens, gage de l'intégration des éléments patrimoniaux dans des dynamiques urbanistiques, économiques, touristiques et culturelles. La conservation travaille en 2010 et 2011 sur le patrimoine des 17 communes de la Région de Beaujeu en collaboration avec la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu qui s'investit par ailleurs dans la valorisation du patrimoine de proximité à travers différentes actions. **Une exposition d'intérêt intercommunal sera réalisée en 2011.**

VIII. AFFAIRES SCOLAIRES :

- **compte rendu du Conseil d'Ecole**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil d'école en date du 18/03/2010.

- **Collège Jean-Claude Ruet**

Adoption de la convention de partenariat entre la commune et le collège Jean-Claude Ruet de Villié Morgon.

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat proposée par Madame Pichonneau, Principale du collège de Villié-Morgon, portant sur les conditions de participation des communes de Chénas, Chiroubles, Corcelles en Beaujolais, Emeringes, Fleurie, Juliéas, Jullié, Lancié, Vauxrenard et Villié-Morgon aux dépenses suivantes :

- **Part non couverte pour les entrées des élèves à la piscine**
- **Aide aux voyages et pédagogiques**
- **Aide au fonctionnement du Foyer Socio-Educatif du Collège**

La décision du Conseil Municipal est **favorable**.

- **Subvention 2010**

En vertu de la délibération ci-dessus, le montant de la participation de Vauxrenard se monte à 210 € pour 14 élèves.

IX. MARCHE DE TRAVAUX : SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec diminution du montant de rémunération.

Montant initial : **11 000 €** - Nouveau montant : **10 760.79 €** - **suppression pour le co-traitant du suivi de l'exécution des travaux.**

X. QUESTIONS DIVERSES

- **Dotation cantonale** : le conseil municipal de proposer à Frédéric Miguet, Conseiller Général, l'Association « La Montagnarde » comme éventuelle bénéficiaire d'une dotation, destinée à élargir l'action des chasseurs en matière de plantations et semis propices à la diversité biologique.

- **UCOL** :

L'UCOL de Beaujeu organise les 8 et 9 mai, à Avenas, son 46ème tir aux pigeons.

- **Devis chaudière** :

Acceptation du devis de l'entreprise Chevillon pour un montant TTC de 159,07 € correspondant au changement de la crépine de la cuve fioul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

lundi 03 mai à 20 h 15.

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 MAI 2010</p>
--

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : M. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Daniel FOREST - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Mme Simone CANARD – M. Jean-Yves PERRAUD – M. Patrick LE BOURLAY

Conseillers excusés : Marieke CANARD

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PEILLON

Date de convocation : 26 avril 2010

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

- **Réaménagement intérieur de la mairie : avenant, état des lieux**

Des devis seront effectués pour la réfection de la toiture de la mairie et du préau de l'école.
Le dossier présenté en Sous-Préfecture pour l'attribution de la dotation globale d'équipement n'a pas reçu de réponse.

- **Horloge de la mairie**

Monsieur Robert Peillon, en charge du dossier, présente les devis qu'il a fait établir pour la réparation ou le remplacement de l'horloge de la mairie.

Devis n° 1 – réparation de l'horloge	3 267.47 €
Option - remontage automatique des poids	2 200.64 € en sus

Devis n° 2 – remplacement de l'horloge	3 255.51 €
--	------------

L'ancien mécanisme serait alors conservé comme pièce de musée.

A suivre.

- **VOIRIE**

- 1.) **Réaménagement centre Bourg : première proposition**

Monsieur le Maire a reçu le représentant de la société *Trace Paysage et Aménagement* pour l'étude du Centre Bourg. La proposition d'honoraires pour l'étude préalable à l'aménagement du centre village et des espaces attenants s'élève à **4 500 € H.T.** comprenant 3 étapes ; une première étape concerne le

diagnostic et l'état des lieux, une seconde le programme d'aménagement et 2 scénarios chiffrés et la troisième prestation comprend l'organisation de 4 réunions et les dossiers de rendus et de présentations.

Monsieur le Maire précise que le levé de géomètre nécessaire à la conduite des études est à la charge de la commune pour un montant avoisinant **3 000 € H.T.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une deuxième agence afin d'obtenir un second devis avant lancement de cette opération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération auprès du Conseil Général du Rhône.

2.) Eclairage public

- Nouvelle formule de maintenance

Formule trimestrielle au lieu de mensuelle.

- Factures consommations éclairage public 2009

Montant : 1 030 €

- Eclairage public lieu dit « Voluet »

Le choix du lampadaire est fait. La participation communale sera effectuée en une fois pour un montant TTC de 10 710 €.

3.) Problèmes de vitesse excessive sur des voies communales

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré s'alarmant de la vitesse excessive de certains conducteurs sur la route du cimetière au niveau des premières habitations du bourg, compte tenu de l'étroitesse du chemin et de la fréquence des promenades familiales sur ce secteur. La commission Voirie se rendra sur place pour y étudier la situation.

4.) Association « les roues libres de l'Arlois »

Organisation d'une randonnée VTT et pédestre le 27 juin 2010. Cette randonnée passera par le village. Des informations sont disponibles en mairie.

- **URBANISME**

1.) Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de bureaux d'études qualifiés et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU.

2.) Classement en zone de montagne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires du Rhône suite à la demande de classement en zone de montagne.

Les conséquences juridiques liées au classement de la commune en zone de montagne sont nombreuses :

- En agriculture : versement aux agriculteurs de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ; préservation des terres agricoles.

- En urbanisme : construction en continuité et regroupement des constructions en hameaux ; limitation des constructions sur les rives des plans d'eau ; procédure UTN (unités touristiques nouvelles) pour les opérations touristiques importantes.
- Finances locales : doublement du critères voirie dans la DGF.
- Sécurité : obligation générale de prise en compte des risques naturels dans les autorisations d'urbanisme ; possibilité de créer des périmètres forestiers de restauration.

La Direction Départementale des Territoires précise que la demande a été transmise pour examen au service économie agricole et développement rural de la DDT du Rhône.

La DDT n'est pas favorable au projet, et fait savoir que seule une étude – à financer par la commune – peut déterminer la suite à donner au dossier.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. **Location appartement F4** : Monsieur le Maire précise qu'une famille s'est présentée et est intéressée pour intégrer l'appartement situé au-dessus de la mairie et disponible. Il s'agit d'un couple avec 1 enfant né en 2005. Le logement sera loué 306 € auquel il sera ajouté une provision mensuelle pour charge de 66 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le bail au 1er juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 07 juin à 20 h 00**.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet délégué pour la Défense et la Sécurité concernant les accidents et catastrophes de ces dernières années mettant, en relief, régulièrement, l'impérative nécessité d'anticiper toutes les mesures susceptibles d'en modérer les conséquences.

Les maires sont invités à fournir en matière de sauvegarde des administrés :

- Un plan communal, en trois exemplaires ou sous format électronique, s'il a déjà été réalisé,
- Un arrêté du maire pour approbation si ce plan a déjà été adressé sous forme de projet non adopté,
- Et enfin, les délais de réalisation s'il n'a pas encore été établi.

Monsieur le Maire propose d'apporter plus de précisions à ce sujet lors de la prochaine séance de conseil municipal afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Arrêté préfectoral relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la publication de l'arrêté relatif au droit et à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le Département (DDRM – Droit à l'Information Des Risques Majeurs). Il précise que la liste des communes est mise à jour annuellement et que la commune de Vauxrenard n'est pas concernée par cette liste.

Office National des Forêts : convention d'ingénierie

Suite à la validation du programme 2010, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'ingénierie pour un montant TTC égal à 2 344.16 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une vente de bois pour une somme de 6 392.00 €.

Une visite de la forêt communale sera organisée en septembre avec le conseil municipal.

Energies renouvelables

Monsieur le Maire présente une plaquette relative à la production d'énergie nécessaire à la croissance et au développement humain à partir des sources naturelles du soleil et du vent.

II. BIENS COMMUNAUX

1.) Logement locatif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame Sarah Raymond au 31 août 2010. L'appartement sera donc libre au **1 er septembre 2010**.

Monsieur le Maire précise qu'une annonce sera publiée dans le patriote et les montants suivants sont fixés :

- **Loyer** **306 €**
- **Provision pour frais électricité** **66 €**
(Régularisation annuelle avec le loyer de janvier)
- **Caution** **306 €**

Monsieur le Maire précise également que Madame Sarah Raymond vend la totalité de son mobilier et électroménager et que les personnes intéressées peuvent le signaler à la mairie ou directement à l'intéressée.

2.) Location parcelle de terrain :

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation avec Madame Michaud, domiciliée lieu-dit « Montgoury » à Vauxrenard. Pour un terrain.

- Un terrain situé lieu-dit « La Pépinière » à Vauxrenard, cadastrée AC n° 5 pour une surface totale de 2 ha 50 a 57 ca au prix de **31.65 €** par hectare soit **79.30 €**, à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette convention sera révisée chaque année suivant l'indice départemental du fermage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de fermage avec Madame Bernadette MICHAUD.

3.) Mairie : travaux et informatisation du secrétariat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Travaux : la mairie reste dans l'attente des différents documents qui doivent être communiqués par l'architecte afin de lancer l'appel d'offres.
- Informatique : le matériel en place actuellement sera bientôt hors service du fait de son ancienneté. Monsieur le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre d'une demande de subvention exceptionnelle afin de remplacer le matériel vétuste du secrétariat. Un devis a été établi pour un montant HT de 1 890.00 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et sollicite l'aide du Département dans le cadre de cette opération.

III. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011

L'Insee sollicite la désignation d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2011. Le Conseil Municipal propose de désigner Madame Patricia FARGE, secrétaire de mairie.

IV. FINANCES : subvention 2010

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de **500.00 €** au Centre Communal d'Action Sociale pour équilibrer le budget 2010.

V. QUESTIONS DIVERSES

- **Affaires scolaires** : la plantation d'une haie était prévue à la fin du mois d'avril. Monsieur Philippe Boissy, instituteur, a été informé que cette opération aura lieu en septembre.
- **Voirie** : Monsieur Bernard Mathieu propose de retenir le devis présenté par l'entreprise Aximum pour la pose de barrières de sécurité sur une longueur de 20 mètres le long de la voie communale n° 204. Le talus s'étant effondré en contrebas sur la RD 86, bien que réparé, cette portion de la voie reste dangereuse à cet endroit et une sortie de route serait lourde de conséquence ; il convient donc d'assurer une protection efficace pour les usagers. Le montant s'élève à 2 445.00 € H.T. et une subvention de 1 476 € été attribuée par le Département du Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 19 juillet 2010 à 20 h 15.**

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 juillet 2010 à 20 h 15</p>

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Mme Simone CANARD – M. Jean-Yves PERRAUD – Marieke CANARD - M. Patrick LE BOURLAY

Conseillers excusés : Monsieur Daniel FOREST

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MATHIEU

Date des convocations : 11 juillet 2010

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. AFFAIRES SCOLAIRES

- **Informations :**

- **6. Droit d'accueil des élèves :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de relance de la part de l'Inspection Académique concernant la mise en place d'un droit d'accueil en cas de grève pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Monsieur le Maire a rappelé auprès des services concernés que nous n'avons jamais eu besoin de mettre en place cette procédure, pour fait de grève ou tout autre absence imprévue, grâce à la mise en place par les enseignants et les parents d'élèves d'une « chaîne d'appels téléphonique », qui fonctionne parfaitement. Monsieur le Maire évoquera la question avec la nouvelle institutrice nommée à la rentrée scolaire.

- **Mouvement de grève des enseignants :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un mouvement de grève des enseignants du premier degré est annoncé pour le mardi 7 septembre 2010.

- **Reconduction de la subvention au réseau Richesses :**

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du réseau Richesses, réseau prenant en charge le financement des transports nécessaires aux rencontres pédagogiques entre écoles, afin de soulager les Sous des Ecoles. Il propose d'aider ce réseau à raison de 5 €/enfant/an pour l'année scolaire 2010/2011. Cette subvention sera reconduite commune les années précédentes et versées à la rentrée scolaire dès connaissance du nombre d'élèves.

3. BIENS COMMUNAUX

1.) Logement locatif : choix d'un locataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame Sarah Raymond au 31 août 2010.

Il précise que ce logement sis au-dessus de la salle de classe dans le bâtiment sera disponible à compter du 1^{er} août 2010.

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers les demandes de candidatures pour ce logement.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers :

- retiennent la candidature de **Monsieur Jean-François METRAT** ;
- fixent le montant du loyer à la somme de **306.00 €** par mois et ce, à compter du 1er août 2010 ;
- fixent le montant de la provision mensuelle des frais de chauffage à **66.00 €** par mois et ce, à compter du 1er août 2010 ; Régularisation chaque année au mois de janvier ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Monsieur Jean-François METRAT, contrat qui prendra effet dès l'entrée dans les lieux.

4. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les accidents et catastrophes de ces dernières années mettent en relief, régulièrement, l'impérative nécessité d'anticiper toutes les mesures susceptibles d'en modérer les conséquences.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 2010-2837 en date du 31 mai 2010 concernant l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département, cette dernière étant consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRN) du département du Rhône. L'article 3 de cet arrêté concerne la liste des communes concernées et mise à jour annuelle ; ces dernières ayant l'obligation d'information préventive. Monsieur le Maire précise que la commune de Vauxrenard ne fait pas partie de cette liste.

5. VOIRIE COMMUNALE ET VOIRIE PRIVEE : problème d'entretien

Voiries privées :

Monsieur Bernard Mathieu effectue le bilan de la tournée des voies qu'il a effectuée. Il précise que certaines voies privées sont goudronnées mais que la commune ne peut intervenir sur ces dernières. Trois chemins sont concernés par ces entretiens. Les chemins desservant la propriété Simonin, la propriété Melinand et la propriété Gonon.

Monsieur Bernard Mathieu propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier à ces propriétaires afin de leur proposer d'effectuer la cession de leurs chemins à la commune, les frais de cession restant à leur charge. Cette possibilité leur permettrait de ne plus avoir à veiller à l'entretien de ces voies. Sinon ces riverains restent propriétaires de leurs chemins et veillent à les maintenir en bon état.

Demande de Monsieur Pascal Métrat :

Monsieur Pascal Métrat souhaite modifier l'accès à sa propriété, ce qui impliquerait de nouveaux bornages. Le Conseil Municipal ne voit pas d'obstacle au projet. Cependant, les frais de terrassement sur la propriété privée semblent très lourds, et restent à la charge du demandeur : Monsieur Bernard Mathieu, adjoint voirie, recontactera Monsieur Pascal Métrat pour connaître sa décision finale.

6. REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : prise de contact

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer une étude pour l'opération concernant l'aménagement du village.

Une première proposition a été faite par la société Trace à Villefranche, société spécialisée dans le paysage et l'aménagement.

Monsieur le Maire propose de demander une seconde proposition à un architecte spécialisé à Mâcon, afin de comparer les deux méthodes de travail et les coûts de l'étude.

Il sera demandé à ces deux candidats de venir présenter leur méthode et outils de travail en mairie afin que le conseil municipal se prononce sur le choix du candidat.

Monsieur le Maire précise que cette étude entre dans le contrat pluriannuel et est donc subventionnée par le Département. L'arrêté définitif de subvention a été demandé à la Maison du Rhône de Beaujeu le 24 juin dernier.

7. SYDER : Syndicat Départemental d'Energies du Rhône :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu relatif aux dossiers des travaux effectués par le SYDER sur le territoire de la commune. Chaque dossier contient une fiche définitive de responsabilité financière qui détaille le mode d'ajustement de la charge annuelle de la commune au décompte définitif.

VII. QUESTIONS DIVERSES

• Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais :

*** Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable :**

Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

*** Compte rendu du Comité Syndical du 15 juin 2010 :**

- Présentation rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service

- Présentation rapport annuel 2009 du délégataire

- Schéma directeur d'eau potable

- Point sur les travaux en cours : programme 2009 : Vauxrenard- phase I- 80 000 € - réalisés

programme 2010 : Vauxrenard Voluet – 30 000 €

Vauxrenard Planche Pierre – 94 000 €

Vauxrenard Vareilles – phase II – 104 000 €

- Point sur les sources et les travaux de sécurisation à Vauxrenard : le service des Domaines a confirmé la valeur vénale au mètre carré des parcelles où se situent les sources à 0.20 €. La commune de Vauxrenard recensera les noms et adresses des propriétaires afin que le Syndicat puisse exposer à ces propriétaires son désir d'acquérir tout ou partie des parcelles concernées.

• Implantation Entreprise REFFAY Eurl :

Information de l'implantation de l'entreprise REFFAY, spécialisée plâtrier-peintre sur la commune de Beaujeu à compter du 30 août 2010.

• Cours de Yoga – saison 2010-2011 :

Madame Thérèse Darbin sollicite le Conseil Municipal pour le renouvellement de la mise à disposition de la salle des fêtes le lundi de 18 h 45 à 20 heures pour la prochaine saison.

Un avis favorable est donnée à cette demande.

• Campagne de sensibilisation et de prévention contre les vols et autres atteintes aux biens « opération tranquillité vacances » :

Comme l'année dernière, les militaires de la compagnie de gendarmerie de Villefranche-sur-Saône entendent mener une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de prévenir les atteintes aux biens et notamment les vols dans les habitations. La fiche « opération tranquillité vacances – quelques conseils afin de vous aider à prévenir les atteintes aux biens » sera apposée à l'affichage municipal pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 6 septembre 2010 à 20 h 15.**

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 septembre 2010 à 20h15</p>

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Marieke CANARD - Patrick LE BOURLAY – Daniel FOREST

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PEILLON

Date des convocations : 30 août 2010

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I. TRAVAUX

Aménagement de la traversée du village (étude) :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la commune a été destinataire de l'arrêté d'engagement du Département du Rhône pour une subvention à hauteur de **60 %** sur le montant de l'étude pour l'opération concernant l'aménagement du village avec un plafonnement à 9 000 € maximum.

Par ailleurs deux sociétés ont été contactées et chacune d'elles viendra présenter sa démarche de travail, ses réflexions par rapport à la visite du site effectuée au printemps dernier, un estimatif approximatif des travaux à prévoir et une proposition d'honoraires.

Le premier rendez-vous a été fixé au jeudi 16 septembre en mairie.

Une publication sera effectuée dans un journal afin de lancer l'appel d'offres.

Travaux de restauration de l'horloge de mairie :

Monsieur Robert Peillon en charge de ce dossier rappelle que deux devis ont été établis pour la restauration de l'horloge. Le premier s'élève à 3 267.47 € avec une option supplémentaire de 2 200.64 € pour le remontage automatique des poids. Le second concerne le remplacement de l'horloge actuelle pour un montant de 3 255.51 € TTC, l'ancien mécanisme étant conservé en pièce de musée.

Monsieur Peillon propose de remplir un dossier pour l'organisation d'une souscription publique pour dépôt auprès de la Fondation du Patrimoine.

Travaux de rénovation de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été destinataire de l'arrêté d'engagement du Département du Rhône pour une subvention à hauteur de **70 %** sur le montant des travaux et un plafonnement à 70 000 €. Par contre, le dossier de demande de DGE a reçu un avis négatif des services de l'Etat. Il précise que la circulaire concernant les demandes d'attribution de DGE seront transmises en décembre aux collectivités et propose de prendre rendez-vous avec le Préfet afin de connaître sa position par rapport au dépôt éventuel d'une seconde demande. Les documents concernant le marché étant en cours d'élaboration, le conseil municipal décide d'attendre la réponse du Préfet avant de lancer la consultation.

Travaux de rénovation de la mairie (travaux complémentaires) :

Monsieur le Maire annonce qu'un devis a été établi pour la modification de charpente du préau de la cour d'école et le changement des chevrons et bandeaux vétustes. Il s'élève à **4 821.21 € TTC**. Par

ailleurs, deux autres devis ont été établis pour la toiture de la mairie. L'un concerne des travaux d'entretien de la toiture pour **26 868.59 € TTC** et le second concerne des travaux de réfection à neuf de la toiture mairie et s'élève à **74 001.24 € TTC**.

Eclairage public : programmation travaux 2011 :

Monsieur le Maire précise que les travaux engagés sur l'exercice 2010 sont :

- * Eclairage public lieu-dit « Voluet »
- * Extension M. Gay « le Bourg »

Il propose d'établir le programme des travaux pour l'exercice 2011. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas prévoir de travaux pour l'année 2011.

II. CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1.) Accueil des nouveaux habitants

Un sac éco-emballage composé de divers documents tel que le bulletin annuel 2008 de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, les manifestations du mois, le guide 2010 édité par l'Office de Tourisme de Beaujeu, le guide des aides et services du Département du Rhône, une carte touristique du Beaujolais, deux bandes dessinées (l'aventure en pays Beaujolais) offerte par la C.C.R.B., etc sera remis aux nouveaux habitants.

Par ailleurs, Madame Myriam Canard précise qu'il est prévu de distribuer un sac par foyer en même temps que le bulletin intercommunal de janvier 2011.

2.) Réunion du prochain conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire se déroulera le **mardi 5 octobre à Vauxrenard**.

III. URBANISME

1.) Phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux

Monsieur le Maire présente le dossier concernant les aléas à prendre en compte pour les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. En effet, ces derniers sont dus pour l'essentiel à des variations de volume des formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Les zones concernées par ce phénomène, même soumises à un aléa élevé, demeurent potentiellement constructibles et l'établissement de plans de prévention des risques (PRR) n'est pas programmé à ce jour. Pour information, la commune de Vauxrenard au niveau de la cartographie se trouve dans un aléa faible, voire nulle sur des zones a priori non argileuse.

2.) Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Ministre de l'Intérieur par les Maires des dix huit communes rurales de la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt tenant à attirer l'attention sur leurs graves préoccupations quant à l'interprétation des textes et des règlements de zones des documents d'urbanisme dans le département du Rhône. En effet, le règlement des zones A (zones agricoles) des documents d'urbanisme stipule que seuls les bâtiments nécessaires au bon fonctionnement de l'activité agricole sont autorisés. Il est précisé que tous les maires sont unanimes pour soutenir toutes les actions destinées à préserver l'espace agricole et leur exploitation mais ils s'interrogent sur la position des services de l'État qui refuse toute extension concernant les maisons d'habitations existantes, si minime soit-elle, et toute installation de construction annexe non spécifiquement agricoles.

Monsieur le Maire s'associera à une démarche similaire de l'ensemble des Maires de notre Communauté de Communes.

IV. SCHEMA DIRECTEUR EN EAU POTABLE

V.

Monsieur le Maire précise que le Cabinet Merlin effectuera une présentation aux élus de son travail sur un zonage d'alimentation en eau potable le mercredi 8 septembre en mairie.

V. QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil de loisirs « Les P'tits Sou liés » :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune aide les familles plaçant leurs enfants en centre aéré pendant les vacances scolaires. Il propose de poursuivre cette participation en versant comme d'habitude une aide de 3 € par enfant de la commune et par jour au Centre de Loisirs « Les P'tis Sou liés » de Villié Morgon.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

lundi 11 octobre 2010 à 20 h 15.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 octobre 2010 à 20h15</p>

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Marieke CANARD - Patrick LE BOURLAY - Daniel FOREST

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MATHIEU

Date des convocations : 05 octobre 2010

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **TRAVAUX**

1) Travaux de rénovation de la mairie :

Monsieur le Maire évoque son rendez-vous avec le Sous-préfet et sollicite le conseil municipal pour le report des travaux de quelques mois.

En effet, suite à l'entretien, Monsieur le Sous-préfet invite le conseil municipal à redéposer en dossier de Dotation Globale d'Équipement au mois de décembre. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le précédent dossier avait fait l'objet d'un refus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à repousser le lancement de la consultation des entreprises pour la réhabilitation du secrétariat de mairie afin de permettre le dépôt d'un dossier de demande de DGE au mois de décembre.

2) Travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie-école :

Monsieur Patrick le Bourlay, en charge des bâtiments doit prendre contact avec l'entreprise ayant délivré un devis afin d'étudier avec elle certains points de ce dernier. A suivre.

2) soutien aux associations

Monsieur Bernard Perrut, député du Rhône a sollicité la commune afin de soutenir un certain nombre d'initiatives dans le domaine sportif, culturel, social et éducatif.

Il a souhaité obtenir le nom d'une association en raison de leurs activités et de leurs projets mériteraient d'obtenir un soutien particulier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé le **Sou des Ecoles** pour cette année.

3) Ecole, photocopieur

Monsieur le Maire a reçu la société Rex Rotary pour la location d'un photocopieur pour l'école.

Il propose de valider cette proposition selon la formule ci-dessous :

***location d'un photocopieur d'occasion, format A4 A3, recto verso, loyer 30 € HT par mois.**

*** reprise du matériel actuel de l'école.**

*** facturation trimestrielle impression, SAV et consommables (hors papier) 0.008 € la copie.**

4) Resto du Coeur, subvention

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 100 € à l'association du Restaurant du Cœur pour l'année 2010.

Il précise que pour la campagne 2009-2010, 1 personne de la commune à bénéficier de l'aide de cette association.

• ENVIRONNEMENT

1) Dossier CYNIPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prospection sur la commune de l'espèce châtaignier afin de détecter éventuellement la présence du ravageur Cynips par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Drôme pour le compte du SRAAL en délégation de mission de service public.

Monsieur le Maire précise **qu'aucun parasite n'a été détecté.**

2) Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais - compte-rendu du comité de pilotage

Rien de particulier pour Vauxrenard, peu sensible aux risques « montée des eaux ».

3) Préfecture du Rhône - prise en compte du risque inondation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture concernant les risques d'inondation et rappelant les inondations récentes dans les départements du Var et en Charente-Maritime et Vendée qui ont révélé une nouvelle fois les conséquences tragiques liées à une urbanisation non maîtrisée.

Il précise également que d'après la dernière circulaire, la commune de Vauxrenard n'a aucune obligation en matière de « Plan Communal de Sauvegarde ».

- **PERSONNEL COMMUNAL**

8. Demande de mise en disponibilité d'un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Monsieur Vincent Canard à compter du 15 décembre 2010 pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et propose de précéder au recrutement d'un agent à compter du 1^{er} mars 2011.

V. VOIRIE :

9. Transfert de compétences

Le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité depuis 1950, en application des articles L 2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Il représente, à ce titre, les communes qui lui ont transféré cette compétence obligatoire.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral n°6612 du 28 octobre 2009, disposent que celui-ci propose à ses communes membres, outre la compétence obligatoire susnommée, des compétences optionnelles en matière de :

- distribution publique de gaz
- éclairage public
- production et distribution de chaleur
- étude d'implantation de vidéosurveillance

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le conseil municipal a transféré en date du 26/09/2007 au SYDER, les compétences optionnelles en matière :

- **distribution publique de gaz**
- **éclairage public**
- **production et distribution de chaleur**
- **étude d'implantation de vidéosurveillance**

La commune ne dispose pas de réseau de distribution publique de gaz, ni de contrat de concession signé par le SYDER auprès d'un concessionnaire, ni de projet de délégation de service publique en cours.

La commune ne dispose pas de réseau de distribution publique de chaleur, ni de système de production. Aucun contrat de prestation de service, ni aucune étude ne sont actuellement engagés ou à l'étude avec le SYDER.

La commune n'a aucun projet d'implantation de vidéosurveillance sur son territoire et n'a pas fait appel au SYDER pour une prestation de ce type par le passé.

La commune souhaite transférer au SYDER, en complément des compétences déjà transmises, les compétences suivantes :

- **éclairage public**

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, qui précise que les transferts des compétences facultatives « sont décidés par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux », la reprise de compétence optionnelle sera effective suite à la délibération du SYDER qui devrait être votée lors du comité syndical de décembre 2010.

Etant donné ce qui précède, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **de reprendre les compétences optionnelles** transférées par erreur au SYDER et non utilisées suivantes :
- **distribution publique de gaz**
- **production et distribution de chaleur**
- **étude d'implantation de vidéosurveillance**
- **de transférer les compétences optionnelles** suivantes au SYDER
- **éclairage public**

VI. QUESTIONS DIVERSES

- **Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (CCRB)**

Présentation du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2009.

- **Salle des fêtes - achat d'un cendrier**

Un cendrier sera commandé pour installation à l'extérieur de la salle des fêtes ; la dépense s'élève à 62.50 € H.T.

- **Etude d'aménagement de la traversée du village**

Suite aux différentes rencontres avec deux cabinets d'étude, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour cette étude.

- **Horaires déchèteries**

Les horaires des différentes déchèteries ont changé au 1er octobre 2010. Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou la Communauté de Communes au 04.74.04.89.94.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

Lundi 6 décembre 2010 à 20 h 15.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 décembre 2010 à 20h15</p>

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire

Conseillers présents : MM. et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Catherine DAILLY- Simone CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Marieke CANARD - Daniel FOREST

Absent : Patrick LE BOURLAY -

Absente démissionnaire : Madame Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Catherine DAILLY

Date des convocations : 29 novembre 2010

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

1) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

49 personnes seront concernées cette année par le colis de fin d'année qui est réservé aux personnes ayant 70 ans et plus.

La date du repas est fixée au **samedi 12 février 2011**. Une animation sera également organisée pendant celui-ci.

Mesdames Canard Simone et Myriam prendront contact avec les personnes déléguées au C.C.A.S. pour la composition du colis et sa distribution.

La Communauté de Communes a transmis également les offres de la boutique « Les Sources du Beaujolais », dépendant de la Communauté de Communes.

2) TRAVAUX D'EROSION

Une convention pour travaux d'érosion est proposée par la C.C.R.B.

- **FINANCES**

1) **DECISION MODIFICATIVE :**

Adoption de la décision modificative suivante :

- 011 - 615 + 2 400.00 €
- 74 + 2 400.00 €

Afin de procéder au règlement de la facture d'entretien et de maintenance de la lagune aérée pour la période du 1^{er} mai au 30 octobre 2010.

2) **AMICALE LAIQUE FLEURIE/VILLIE-MORGON** **DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est donné un avis défavorable à la demande de subvention de l'Amicale Laïque concernant la section football ; en effet, la demande ne comporte aucun élément d'analyse concrète.

3) **REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Gouvernement souhaitant adopter par voie d'amendement à la loi des Finances 2011, un mécanisme d'ajustement afin de corriger les effets négatifs du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au bloc communal, prévue dans le cadre de la suppression de la Taxe Professionnelle. Ce transfert pouvait occasionner un impact très défavorable sur le niveau des ressources budgétaires et la pression fiscale supportée par les ménages.

- **VOIRIE**

1) **Lancement du marché d'étude de restructuration du centre bourg :**

Le lancement de l'étude est programmé au printemps 2011.

2) **Acquisition d'un chemin privé**

Acceptation de la cession du chemin cadastré AK 64 par Monsieur Jean-Paul Mélinand. L'intéressé a pris contact avec son notaire.

- **ECOLE**

Lecture du compte-rendu de conseil d'école du 19 octobre 2010.

Une demande de subvention exceptionnelle sera formulée auprès du département pour l'équipement informatique de l'école.

- **DEPARTEMENT**

Présentation par Monsieur le Maire du diaporama présenté en réunion des Maires en octobre 2010 et concernant les différentes missions du département : **contrats pluriannuels, mission technique, mission sociale et mission santé.**

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

Dès la parution concernant la modification de la Dotation Globale d'Equipement, le conseil municipal délibérera pour le lancement des travaux.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Monsieur le Maire, donne connaissance au Conseil des conditions de rémunération de l'agent qui sera nommé, celles-ci devant être fixées par la mairie en fonction des attributions : bulletins individuels, feuilles de logement, dossiers d'immeubles collectifs et bordereaux de district ; mais il est recommandé en particulier dans les petites communes de rémunérer les agents recenseurs sur un montant forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

* Que l'agent percevra une indemnité égale équivalente à 800 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté et à signer les documents relatifs à ce poste.

- **MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE :**

Avis favorable pour la reconduction de la convention pour l'année 2011 pour 150 euros.

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR :**

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier l'indemnité du receveur et maintient le taux de 50 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au

Lundi 21 février 2011 à 19h15.